

Territoires et Cinéma

►► Mai - Juin 2026 ◀◀

De plus en plus de spectateurs Après une longue période décourageante pour tout le cinéma français, producteurs distributeurs et exploitants, mais aussi les cinéphiles, qui dans le passé déjà avaient connu des périodes où la fréquentation semblait péricliter à jamais, il semble bien que nous sommes entrés maintenant dans une période de retour à un taux de fréquentation encourageant. La reprise de la fréquentation se chiffre chaque semaine :



21^{ème} semaine 2025 : 52 196754 / en 2026 : 67 546829 (+ 30 %)
22^{ème} semaine 2025 : 55 197933 / en 2026 : 69 301900 (+26 %)
23^{ème} semaine 2025 : 57 595433 / en 2026 : 71 651595 (+ 24 %)
24^{ème} semaine 2025 : 59 475792 / en 2026 : 73 434074 (+23 %)

La reprise de la fréquentation n'est pas le seul élément positif de la période que nous venons de traverser. Car dans le tourbillon du monde de la culture en France, deux nouvelles importantes et intéressantes concernent plus spécialement la culture cinématographique. En effet, les deux principales Cinémathèques, celle de Paris et celle de Toulouse ont engagé un programme de renouveau.



Site de Paris et prévisualisation de l'entrée du public à Marseille © Cinémathèque française



Photos Cinémathèque de Toulouse @cinematheqtlse

LA CINEMATHEQUE FRANÇAISE

Après la crise sanitaire, la Cinémathèque Française a rapidement retrouvé son niveau de fréquentation des années fastes, elle avait dépassé le cap des 400 000 visiteurs dans les deux années du suivi le COVID.

Un chantier prévu pour les améliorations aura une conséquence un peu délicate : la fermeture du 13 juillet au 15 septembre 2026, à l'exception des autres activités, exposition temporaire, musée, bibliothèque, librairie et restaurant qui demeureront ouvertes jusqu'au fin juillet 2026, date de la fermeture de l'établissement pour les vacances annuelles.

➔ La rentrée démarrera par une exposition Jean-Paul Belmondo du 7 octobre au 31 janvier. Le Commissariat de l'exposition a été confié à Clémentine Derouille en collaboration avec la famille de Jean-Paul Belmondo.

➔ Mais bien entendu le grand chantier de 2027 est l'ouverture de l'antenne de Marseille, qui est donc prévu pour le printemps. L'antenne comprendra trois salles de cinéma, deux classées art et essai, l'autre dédiée à la programmation de la Cinémathèque Française, et l'on y trouvera également un restaurant, une résidence étudiante et des espaces de médiation culturelle. Naturellement l'antenne marseillaise propose aussi des ateliers éducatifs à l'image. La première directrice de l'antenne sera Sabine Putorti, qui co-dirige actuellement le groupe répertoire de l'AFCAE. Elle a été retenue parmi 30 candidatures. La première exposition après l'ouverture sera consacrée à Marseille « *CinéMarseille : portraits d'une ville* » Elle portera sur le rôle que la ville a joué dans le cinéma français et international, de Marcel Pagnol à « Taxi ». Il faut maintenant aux Marseillais se saisir de ce site, à l'image de ce qu'est devenu la Cinémathèque française.

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

Comme vous le savez, elle a été créée par Raymond Borde. Territoires et Cinéma a d'ailleurs participé plusieurs années de suite à la réalisation des rencontres de Toulouse. Ce sont les 30 salariés de la Cinémathèque qui auront évidemment pour mission de créer le cadre du renouvellement souhaité. Sur les trois dernières années, la cinémathèque a également développé des activités vers les jeunes et les scolaires. Par ailleurs il a été créé un espace café. C'est un projet de développement dont la réalisation a fait l'objet d'une étude sur de nombreuses années.



➔ Voici où nous en étions lorsque, au Festival de Cannes, le Directeur de la Cinémathèque de Toulouse a annoncé le lancement d'une plateforme

appelée « Cinexplora ». Présentée lors d'une table-ronde qui avait pour sujet : « *Toulouse, Un nouvel élan pour le cinéma autour de la Cinémathèque* », Cinexplora devrait valoriser plus de 500 documents d'archives issus des collections de la Cinémathèque toulousaine, notamment au travers de parcours thématiques, et d'une cartographie interactive, mais aussi via des contenus éditorialisés. ➔ Elle sera aussi étendue sur le terrain, avec la web-application « Balade de cinéma » pour une expérience hors les murs. Au départ elle ne sera accessible qu'en français, C'est seulement au cours des années à venir que la plateforme sera traduite, en anglais, en espagnol et enfin en occitan. <https://cinexplora.net/fr/accueil>

➔ Signalons enfin qu'une collaboration entre la Cinémathèque de Toulouse et Pathé a été annoncée par le Directeur de la Cinémathèque toulousaine, Franck Loiret et Laure de Boissard, Directrice Générale de Pathé Cinéma.

Un avenir prometteur pour les Toulousains !

Le cinéma vient de passer une période agitée et orageuse. Dans ces deux pages, deux exemples en témoignent : la tribune du CNC et des questions de parlementaires.



Le premier, la déclaration du président du CNC Gaëtan Bruel qui a publié dans le journal Le Monde une tribune :

« Certains veulent démanteler le modèle même qui a fait de la France un champion mondial de la création audiovisuelle. Le modèle de financement du cinéma français n'était contesté que par les géants américains. Salué et copié dans le monde entier, il est aujourd'hui remis en cause par des voix françaises qui risquent de saborder ce qui nous donnait une longueur d'avance. »

Voici les idées force de son texte :

« PREMIEREMENT, PROTEGER NOTRE OUTIL CREATIF ET INDUSTRIEL, MIS A L'EPREUVE PAR UNE CRISE MONDIALE D'UNE VIOLENCE INEDITE. »

Gaëtan Bruel cite la chute de la fréquentation : 35% dans le monde, 25 % en France, et « la fragilisation simultanée de tous les modèles qui permettent encore de produire des œuvres ambitieuses » versus les « usages vers les plateformes « gratuites » : « Cette gratuité est trompeuse : elle repose sur la monétisation de notre attention ». Il alerte ensuite sur la captation de nos imaginaires, et les potentiels dégâts sur notre industrie de l'image animée, les comportements prédateurs s'appuyant désormais de plus en plus sur l'I.A.

« Cette souveraineté se mesure très concrètement. Grâce à ses écoles, à ses studios, au Festival d'Annecy – tous soutenus par le CNC –, la France est aujourd'hui le troisième pays au monde pour l'animation (...) nos enfants peuvent encore grandir avec des œuvres – et donc des références, des valeurs – majoritairement françaises. Voulons-nous préserver cette capacité pour l'avenir, ou laisser notre filière de l'image devenir le nouveau symbole du déclin industriel français ? »

« DEUXIEME DEFII : ACCELERER A L'EXPORT »

Pourtant seulement 23^{ème} pays par sa population, la France, rappelle Gaëtan Bruel, occupe bien souvent la 3^{ème} place au Box-Office mondial. Si le marché intérieur principalement porte le secteur, pour autant : « Nous faisons déjà 40 % des recettes de nos films à l'international, mais nous pouvons faire bien plus. ». Il évoque ensuite « la crise d'Hollywood et la réduction structurelle du nombre de films américains », cette conjoncture ouvrant le champ à « d'autres cinémas. Dans un océan de contenus standardisés »

« LE TROISIEME DEFII EST LE MIROIR DU DEUXIEME : ACCUEILLIR DAVANTAGE DE TOURNAGES ETRANGERS »

Le Président du CNC confirme l'importante retombée des tournages ici de films ou séries internationales, certes pour les techniciens de cinéma locaux, mais aussi pour l'économie locale « hôteliers, restaurateurs, commerçants, artisans, transporteurs (...) Aujourd'hui, selon Unifrance et le CNC, les seules recettes internationales du secteur rapportent déjà 1,3 milliard d'euros par an ». Si l'image de la France à l'étranger était largement portée

par la diffusion classique du cinéma, il précise à juste titre que : « A l'heure des plateformes, chaque tournage étranger devient aussi une campagne d'image planétaire »

Il aborde ensuite l'enjeu des crédits d'impôt internationaux « sans eux, un territoire disparaît d'emblée de la carte des grandes productions. (...) les doutes instillés sur la pérennité de notre modèle atteignent les décideurs internationaux. (...) l'incertitude se paie en tournages perdus. »

« QUATRIEME GRAND DEFII : PRESERVER UN TISSU DE SALLES DE CINEMA QUI CONSTITUE L'UNE DES GRANDES REUSSITES FRANÇAISES. »

2^{ème} équipement culturel de proximité, 93% des français sont à moins de 30 minutes d'une salle. « Mais ce maillage n'est pas gravé dans le marbre » Il évoque en effet une situation qui mérite de « mobiliser tous les leviers pour faire revenir le public », car si le parc de salles s'est constitué sur 200 millions d'entrées, nous n'en totalisons désormais plus que 160. Il faut nous épargner une redite de la crise des années 80 « quand la chute de la fréquentation faisait fermer les salles par dizaines. »

Il évoque alors le débat lancé par certains sur un supposé trop grand nombre de films, et répond : « personne ne sait prédire le succès d'un film – pas plus que celui d'un livre. Comme notre chance est d'avoir des éditeurs et des libraires qui ne se limitent pas aux dix best-sellers du moment, notre force est d'avoir des producteurs, des distributeurs et des salles qui offrent une diversité de films. » Et de fait, en 2025 deux Français sur trois se sont rendu en salle, et « 38 % des entrées ont concerné des films français – une part de marché sans équivalent en Europe. S'il y a bien un pays où les films nationaux rencontrent leur public, c'est la France. Leur diversité est le ressort même de notre performance. Elle est plus que jamais non pas la cause, mais le remède aux difficultés actuelles. »

Pour finir, Gaëtan Bruel évoque les investissements importants du Royaume-Uni, dont « une refonte intégrale de ses crédits d'impôt pour mieux aider son cinéma indépendant et à petit budget », de l'Espagne, avec le plan Espagne, hub audiovisuel d'Europe, de l'Allemagne qui double quasiment ses aides à la production.

Il conclut en évoquant un « grand paradoxe » : les 80 ans de mobilisation via le CNC pour le cinéma français, qui a protégé notre cinématographie nationale, notre réseau de salles, nos techniciens, nos créateurs, a permis de devenir parfois leader sur bien des plans, ces 80 ans donc, de travail acharné, sont visés par une campagne mensongère sur son financement, lorsque son autofinancement « par des taxes qui sont acquittées par les seules entreprises du secteur et rend les films français beaucoup moins dépendants de l'argent public qu'ailleurs en Europe (25 % en France, contre près de 50 % dans le reste de l'Europe) ». La France « peut encore franchir un cap stratégique en s'emparant de ces quatre enjeux, grâce à un modèle particulièrement vertueux. »

Il alerte à juste titre en conclusion :

« Mais, à force de caricatures, de remises en cause à bas bruit et d'attentisme silencieux, nous sommes en train de désarmer ce qui nous donnait pourtant une longueur d'avance. Notre déclin n'est en rien une fatalité, sauf si nous l'organisons nous-mêmes. »

L'INTERVENTION PARTICULIEREMENT SURPRENANTE DE LA SOCIÉTÉ MEGARAMA CONDAMNANT L'ACTION DES SALLES MUNICIPALES, OU SOUTENUES PAR DES FONDS PUBLICS, A PROVOQUÉ DE NOMBREUSES RÉACTIONS. UNE QUESTION TRÈS ARGUMENTÉE A ÉTÉ CELLE PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR MADAME SANDRINE LALANNE, DÉPUTÉE ENSEMBLE POUR LA RÉPUBLIQUE 5^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DU VAL-DE-MARNE :



<https://questions.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QOSD734.pdf>

« Mme Sandrine Lalanne appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur l'urgence de la situation actuelle du secteur cinématographique, notamment en ce qui concerne l'accès des cinémas indépendants aux films en sortie nationale.

Depuis plusieurs mois, de nombreux cinémas indépendants sur l'ensemble du territoire français, souvent engagés dans des missions de service public culturel, subissent un durcissement significatif des conditions d'accès aux sorties nationales, *blockbusters*, dès leur sortie.

Ces évolutions se traduisent par des pratiques de distribution fortement restrictives privilégiant les multiplexes au détriment des salles de proximité. Dans les faits, ces dernières se voient soit privées d'accès aux films porteurs lors de leur sortie nationale, soit contraintes de les programmer avec un décalage de plusieurs semaines et selon des conditions incompatibles avec leur modèle économique.

Cette situation commence déjà à dégrader fortement leur équilibre financier, alors même que les recettes liées aux sorties nationales représentent une part de leur activité permettant d'assurer la diffusion de films classés « art et essai ». Au-delà de l'enjeu économique, c'est également la diversité de l'offre culturelle et l'égalité d'accès des publics qui sont en cause.

Les cinémas de proximité jouent un rôle déterminant dans l'animation des territoires, en particulier pour des publics qui ne se déplacent pas vers les grandes zones commerciales où se situent généralement les multiplexes. Restreindre leur capacité de programmation revient à appauvrir l'offre culturelle locale et à accentuer les inégalités territoriales.

Par ailleurs, il convient de souligner que la plupart des productions nationales sont financées, au moins en partie, par des subventions publiques ; à ce titre, elles doivent être accessibles au plus grand nombre.

Cette problématique, aujourd'hui largement partagée sur l'ensemble du territoire, a d'ores et déjà suscité des alertes de la part de plusieurs élus et professionnels du secteur. Si la mise en place d'un comité de concertation par le CNC constitue une première réponse, ses effets restent à ce stade limités face au contexte alarmant et au caractère pressant des circonstances.

Dans ce contexte, elle lui demande si des mesures pour renforcer les mécanismes de régulation des pratiques de distribution, pour assurer un accès équitable aux sorties nationales à l'ensemble des exploitants et pour soutenir durablement les cinémas de proximité dans leurs missions culturelles et territoriales sont envisagées.

À l'issue du débat qui a suivi la parole est redonnée Madame Sandrine Lalanne qui déclare : « 66 députés du socle commun ont co-signé un courrier envoyé à Madame la ministre de la culture dans lequel nous sollicitons un examen vous venez d'annoncer ** qu'elle nous recevrait nous vous en remercions. »

*** le Député Sylvain Berrios avait précédemment abordé le même questionnement, et le Ministre de l'éducation a annoncé en réponse que la Ministre de la culture recevrait les parlementaire demandeurs à ce sujet.*

Oui, cette page est dense ! Mais il est très délicat de couper dans des interventions construites et argumentées. Tout ceci est plus lisible sur les sites des assemblées parlementaires, merci de votre compréhension !
Rappel : inscrivez-vous à notre newsletter pour la version électronique

PLUSIEURS SÉNATEURS ONT ÉGALEMENT QUESTIONNÉ SUR CE PROBLÈME. LA QUESTION LA PLUS RÉCENTE - PUBLIÉE AU JO QUASIMENT LE JOUR DE LA FABRICATION DE CE BULLETIN, ET DONC BIEN SUR EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE AU MOMENT DE SA PARUTION - EST CELLE DE MONSIEUR SÉBASTIEN FAGNEN SÉNATEUR DE LA MANCHE, MEMBRE DU GROUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN :



« M. Sébastien Fagnen attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les difficultés croissantes rencontrées par les cinémas de proximité pour accéder aux œuvres cinématographiques dès leur sortie nationale, dans un contexte marqué à la fois par des pratiques potentiellement anti-concurrentielles et par un affaiblissement plus global des politiques de soutien à la culture.

<https://www.senat.fr/questions/base/2026/qSEQ260609213.html>

« Alors que la France demeure attachée à un modèle cinématographique fondé sur la diversité des œuvres et l'égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire, plusieurs révélations récentes ont mis en lumière des pressions exercées par certains circuits de multiplexes auprès de distributeurs afin de retarder ou de limiter l'accès de salles indépendantes à certains films lors de leur sortie nationale. Cette situation suscite une vive inquiétude parmi les exploitants indépendants, qui y voient une remise en cause du principe de diffusion équilibrée des œuvres. Certains pourraient objecter que la dynamique actuelle du secteur, marquée par un retour à des niveaux de fréquentation proches de l'avant-crise sanitaire, notamment grâce au succès de productions américaines largement diffusées dans les multiplexes, justifierait de ne pas entraver cette dynamique. Toutefois, une telle lecture masque la réalité de la diversité du tissu d'exploitation cinématographique. Les salles Art et Essai, ainsi que de nombreux cinémas de proximité, contribuent de manière significative à la fréquentation globale et assurent la diffusion d'œuvres variées, souvent absentes des grands circuits. Une part importante des entrées liées à ces films est réalisée en dehors des multiplexes, soulignant leur rôle indispensable dans l'équilibre du secteur. Au-delà de ces enjeux de concurrence, les cinémas de proximité subissent également les conséquences d'un affaiblissement des politiques publiques en faveur de la culture. Les incertitudes pesant sur CNC, les réductions budgétaires affectant ses capacités d'intervention, ainsi que la remise en cause de dispositifs essentiels tels que l'éducation à l'image ou les programmes «collège au cinéma», fragilisent directement le modèle économique de ces établissements. Le CNC joue pourtant un rôle déterminant dans la rénovation des salles et le maintien d'un maillage territorial dense. Ces fragilisations interviennent dans un contexte plus large de remise en cause des politiques culturelles, qui, sous couvert de critiques adressées au monde artistique, affectent en réalité l'ensemble de l'écosystème culturel, en particulier dans les territoires ruraux et littoraux. Dans des départements comme la Manche, où le réseau de cinémas de proximité constitue un pilier de l'animation locale, de l'attractivité touristique et de la cohésion sociale, toute restriction d'accès aux œuvres dès leur sortie nationale pourrait avoir des conséquences particulièrement graves. En effet, la capacité à programmer des films dès leur sortie constitue une condition essentielle de l'attractivité et de la viabilité économique de ces salles. Un décalage de plusieurs semaines entraîne une perte significative de fréquentation et met en péril la pérennité de nombreux établissements, avec un risque réel d'appauvrissement de l'offre culturelle de proximité. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour garantir un accès équitable des cinémas de proximité aux œuvres dès leur sortie nationale, prévenir toute pratique anti-concurrentielle entre exploitants, et préserver un réseau de salles indispensable à la vitalité culturelle et à la cohésion des territoires, dans un contexte où ces structures sont déjà fragilisées par l'évolution des politiques publiques culturelles. »



#WeLoveFema

Le Festival du film de La Rochelle lance une campagne de soutien et une plateforme communautaire : <https://festival-larochelle.org/welovefema/>

UN ASPECT ECONOMIQUE ET « **UN ESPACE COMMUNAUTAIRE DEDIE A LA DECOUVERTE, AU PARTAGE ET A LA TRANSMISSION AUTOUR DU CINEMA.** » :

« Via sa campagne de mécénat et sa plateforme #WeLoveFema, le festival lance un appel à toutes celles et tous ceux qui reconnaissent le rôle essentiel du Fema dans la vie culturelle, artistique et citoyenne et appelle les festivaliers à ne plus rester spectateurs mais à devenir acteurs de cette dynamique et travailler à la valorisation des oeuvres : par la création de critiques de cinéma comme par un don au festival. »

NB : les dates du Festival : du 26 juin au 04 juillet 2026

PLAN INTERMINISTRIEL POUR LA LIBERTE DE CREATION

« LES ATTEINTES A LA LIBERTE DE CREATION TOUCHENT TOUTES LES DISCIPLINES ARTISTIQUES. POUR Y REpondRE, LE MINISTERE DE LA CULTURE PUBLIE UN PLAN INTERMINISTRIEL VISANT A SOUTENIR LES ACTEURS CULTURELS, EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITES, A MIEUX DOCUMENTER CES ATTEINTES ET A ADAPTER L'ACTION PUBLIQUE.

« Les acteurs culturels sont confrontés à différentes pressions et entraves, qui contreviennent à la liberté de création, protégée par la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016. Dans ce contexte, les ministres de la Culture, de la Justice et de l'Intérieur ont souhaité mettre en place un plan interministériel pour la liberté de création. Il en réaffirme la primauté, approfondit la mobilisation et la coordination des différents services de l'État, notamment les préfetures, et renforce la réponse pénale apportée aux atteintes à cette liberté. Il repose sur des mesures concrètes et opérationnelles dont la création d'un comité de coordination interministérielle de la liberté de création ainsi que la diffusion de deux circulaires interministérielles, destinées respectivement aux préfets et aux magistrats du parquet. Ce plan complète le guide juridique et pratique sur la liberté de création publié en 2025.» <https://www.culture.gouv.fr/>

A noter que le CESE - Conseil Économique Social et Environnemental avait publié en mars 2026 l'avis « Contre les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques ». Le CESE se félicite du « diagnostic d'urgence partagé » et que certaines de ses préconisations aient été retenues dans le plan interministériel : <https://www.lecese.fr/actualites/plan-interministeriel-pour-la-liberte-de-creation-les-preconisations-du-cese-retenues>



À TRAVERS LE MONDE « LA REPRISSE DE LA FREQUENTATION A ETE PLUS LENTE QU'ANTICIPEE »

« **Les salles de cinéma : quelles tendances à l'international ?** » une étude présentée par le CNC à l'occasion du Festival de Cannes que nous vous engageons à consulter : <https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives>

« **Pour mieux comprendre cette nouvelle réalité, cette étude s'appuie sur une analyse approfondie de 14 marchés clés** »

- Caractéristiques de l'exploitation
- Evolution de la fréquentation des salles et raisons de cette évolution (public, nouveaux usages, complémentarité ou concurrence des plateformes et réseaux sociaux...)
- Offre cinématographique, richesse et diversité ; place du cinéma national et art et essai
- Stratégies des exploitants pour dynamiser la fréquentation
- Politiques publiques en faveur du cinéma et notamment du secteur de l'exploitation et les contraintes réglementaires



FESTIVAL CAMERAS DES CHAMPS : 2026 ANNÉE BLANCHE

Pour une phase de transition permettant à un nouveau directeur ou une nouvelle directrice de succéder de Luc Delmas, à la tête de la manifestation depuis sa création en 1999, le festival connaît en 2026 une année blanche. Une décision prise par le comité de pilotage de la manifestation, en accord avec les principaux partenaires. Fondé donc en 1999 et porté par le foyer rural, la commune et le Parc naturel régional de Lorraine, l'objectif du Festival est de montrer la ruralité dans sa diversité en prenant comme support le film documentaire. Les équipes sont composées de quelque 60 bénévoles qui animent le Festival à Ville-sur-Yron, mais aussi dans une demi-douzaine d'autres communes du Parc naturel Régional de Lorraine et/ou de la communauté de communes Orne - Lorraine - Confluences.

Voir l'intégralité du communiqué : <https://www.datapressepremium.com/rmdiff/1805092/CP-Cameras-des-Champs-2026.pdf>

DES PARTENARIATS YOUTUBE



➤ Un partenariat avec **France Télévision** : une opportunité « face à l'exposition croissante des Français aux fausses informations » dicit la PDG de Fr. Télévision Delphine Ernotte, « y compris des plus éloignés des médias traditionnels ». Seront concernés les contenus des éditions d'information, magazines d'actualité et d'investigation. Des efforts engagés également, via l'outil Likeness ID de YouTube pour déceler les vidéos créées avec l'I.A. et utilisant sans consentement les images et les identités.

➤ Un partenariat renouvelé avec la **SCAM** - Société civile des auteurs multimédia : un communiqué de l'organisation informe du renouvellement « pour cinq ans de l'accord encadrant la rémunération des autrices et auteurs représenté par la scam pour l'exploitation de leurs œuvres sur la plateforme. »

➤ Un article du Film Français précise le résultat du partenariat avec **MK2**, atteignant les 500 000 spectateurs depuis son lancement en 2024 dans le cadre de **MK2 Alt**, séances à destination du public des créations en ligne « Ce passage en salle leur permet d'offrir une expérience complémentaire à leurs communautés. Le succès de ces œuvres au cinéma et sur YouTube montre que cette nouvelle passerelle culturelle répond à une véritable attente » déclare J. Ryst Directrice de YouTube France.